



COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

CS 2021/55 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 4 – Sensibiliser et responsabiliser tous les publics au territoire – Éduquer au territoire – Conventions EEDD

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Claudie LAUNOY, Pascal MARIE (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE (*pouvoir de Christèle Castelein*), Patricia GADY-DUQUESNE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise

LEROSSIGNOL, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Marc LEFEVRE

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Stéphanie MAUBE (Lessay), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Désert),

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_55-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN

UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR** (en visioconférence), Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** (en visioconférence), Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 40 membres sur 58

CS 2021/55 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 4 – Sensibiliser et responsabiliser tous les publics au territoire - Éduquer au territoire – Conventions EEDD

Code budgétaire PAP : P3401_CONV_EEDD

Dépenses		Recettes	
6574	15 000,00 €	7472 RÉGION	15 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			15 000,00 €

La mission d'Éducation au territoire s'articule en 2 volets, l'un sur le territoire du Parc et l'autre à la Maison du Parc.

1- À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Suite à la refonte de la stratégie Éducation qui s'est déroulée sur 2019 et 2020, l'appel à projets scolaires proposé aux enseignants du territoire fait peau neuve.

De nouvelles modalités de financement sont envisagées avec une participation des classes bénéficiaires à hauteur de 20 % ainsi que des collectivités tirant parti de ces projets pédagogiques à hauteur de 40 % pour atteindre les objectifs de sensibilisation de leurs habitants à leurs propres politiques de transition. Le Parc prévoit 15 000 € pour l'année scolaire 2021-2022. Le travail auprès des classes est réalisé par l'intervention du CPIE du Cotentin et du CIEC. Ces deux structures assurent les animations et la production d'outils sur la base d'un programme annuel défini en commun. Le soutien aux projets pédagogiques retenus par le Parc se conclut par la valorisation des travaux des classes auprès des habitants des collectivités partenaires.

Le Parc anime l'appel à projets pédagogiques scolaires, coordonne les temps d'échange avec les collectivités et les équipes pédagogiques. Il assure les relations avec l'Éducation Nationale, prépare et co-construit les actions du CIEC et du CPIE prévues dans les conventions annuelles.

Afin de mettre en œuvre cette mission, il vous est proposé de voter une subvention de 7 500 € au bénéfice du CPIE et 7 500 € au bénéfice du CIEC.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_55-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

La mission d'Éducation comprend également la mise en place d'opérations spécifiques, la création d'outils et de temps de formation à destination des acteurs du territoire (enseignants, animateurs, professionnels du tourisme, élus...), la coordination de partenariats et conventionnement et l'appropriation des enjeux de transition par les populations.

2- SUR LE SITE DE LA MAISON DU PARC

La Maison du Parc propose des animations en visite guidée (sorties de terrain, ateliers, sciences participatives) et enrichie son offre en visite libre à destination des élèves du 2nd degré autour du changement climatique sur les différents espaces de l'ENS (Marais des Ponts d'Ouve, jardin pédagogique des têtards, exposition « vivre en 2050 »).

Elle accompagne aussi les jeunes adultes à devenir acteurs de leur territoire par la participation aux événementiels, aux chantiers participatifs au travers d'une convention de partenariat avec la Mission Locale du Centre-Manche.

Enfin, l'offre du site est soutenue par la présence d'un service civique sur une période de 6 mois.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 15 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 5137
Saint-Côme-du-Mont
ROSEB CARENTAN-LES-MARAIS
TEL 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr